

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	CFS: 90/1 Janvier 1990
	联合国粮食及农业组织	
	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Quinzième session

Rome, 26 - 30 mars 1990

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- I. ORGANISATION
  - a) Election du Président et des Vice-Présidents
  - b) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
  - c) Composition du Comité
- II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET EVOLUTION RECENTE DES POLITIQUES
- III. POLITIQUES ET PROGRAMMES DE SECURITE ALIMENTAIRE: L'EXPERIENCE DU GHANA
- IV. ROLE DES FEMMES DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE
- V. PROGRAMME D'ASSISTANCE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE (PASA)
- VI. AUTRES QUESTIONS
  - a) Organisation de la seizième session
  - b) Rapport de la session
  - c) Questions diverses

## ORDRE DU JOUR ANNOTE

La quinzième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale s'ouvrira le 26 mars 1990 à 10 heures au Siège de la FAO à Rome. Les travaux se poursuivront jusqu'au 30 mars 1990.

### I. ORGANISATION

#### a) Election du Président et des Vice-Présidents

Conformément à son Règlement intérieur, le Comité doit à sa quinzième session élire parmi ses membres un Président et quatre Vice-Présidents pour un mandat de deux ans. Le Président sortant est M. P.A.L. de Rijk (Pays-Bas) et les Vice-Présidents sortants sont MM. D. Dang Mekoula (Cameroun), Li Zhenhuan (Chine), Ariza Hidalgo (Cuba) et F.G. Poulides (Chypre).

#### b) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

L'ordre du jour provisoire de la quinzième session a été préparé en accord avec le Président, compte tenu du mandat du Comité et des recommandations formulées aux précédentes sessions.

#### c) Composition du Comité

Le Comité est ouvert à tous les Etats Membres de la FAO ou de l'Organisation des Nations Unies. Il comprend les Etats qui ont notifié par écrit au Directeur général leur désir d'en faire partie et leur intention de participer aux travaux. La qualité de membre est acquise pour deux ans. A l'ouverture de la session, le Secrétariat distribuera la liste des membres du Comité pour 1990-91.

### II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET EVOLUTION RECENTE DES POLITIQUES

Conformément à son mandat, le Comité évaluera la situation et les perspectives à court terme de la sécurité alimentaire mondiale. Cette évaluation portera sur les céréales et les autres produits alimentaires de base. Le Comité examinera non seulement la demande, l'offre, le commerce et les stocks des principaux aliments de base mais aussi, dans toute la mesure possible, ceux des huiles alimentaires et des produits carnés. Il sera invité à étudier tout particulièrement les conséquences pour les pays en développement de la précarité actuelle de la sécurité alimentaire mondiale, compte tenu de l'évolution récente des politiques à l'échelle nationale et mondiale.

Le Secrétariat distribuera un document pour servir de base aux évaluations.

Le Comité sera saisi d'une note supplémentaire sur les faits les plus récents concernant la sécurité alimentaire mondiale.

### III. POLITIQUES ET PROGRAMMES DE SECURITE ALIMENTAIRE: L'EXPERIENCE DU GHANA

A sa quatorzième session, le Comité avait accueilli avec intérêt les études des politiques et programmes nationaux et avait demandé que l'on continue à lui en présenter à ses sessions suivantes. Les délégués de l'Equateur et du Ghana avaient suggéré que leurs pays fassent l'objet de telles études et le Comité a accepté avec satisfaction cette proposition.

A sa quinzième session, le Comité examinera l'expérience du Ghana ainsi que ses programmes et politiques de sécurité alimentaire en tenant compte particulièrement de l'impact du Programme de relance économique sur la dynamique du secteur alimentaire et agricole, sur l'autosuffisance alimentaire nationale et sur la sécurité alimentaire des ménages.

### IV. ROLE DES FEMMES DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE

A sa quatorzième session, le Comité avait souligné le rôle important des femmes dans la sécurité alimentaire et s'était félicité que le Secrétariat se propose d'établir une étude à ce sujet, comme il est demandé dans la Résolution 1/94 du Conseil.

En examinant le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire dans les pays en développement, le Comité s'attachera particulièrement au secteur rural à cause d'une part de la prédominance de ce secteur, et d'autre part du fait que, dans la plupart des pays en développement, il est caractérisé par une forte incidence de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Plus précisément, le Comité examinera la nature et l'ampleur de la contribution que les femmes des différentes classes économiques fournissent à la sécurité alimentaire des ménages par leur production agricole, leur travail salarié et leurs autres activités rémunératrices. Le Comité examinera en outre les problèmes qui limitent la contribution des femmes à la sécurité alimentaire des ménages et les effets des réformes entreprises par les gouvernements sur le rôle économique des femmes. Il examinera aussi les activités que mène la FAO pour renforcer le rôle socio-économique des femmes dans les secteurs alimentaire et agricole.

Après avoir analysé le document, le Comité voudra sans doute formuler des recommandations spécifiques pour renforcer la contribution des femmes et vaincre la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire dans les pays en développement.

### V. PROGRAMME D'ASSISTANCE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE (PASA)

A sa quinzième session, le Comité examinera les activités menées par la FAO pendant l'exercice 1988-89 dans le cadre de son Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire en vue de fournir aux pays en développement qui le lui ont demandé une assistance pour renforcer leur sécurité alimentaire. Il fera aussi le point des résultats des activités relevant du mandat général du PASA, qui est d'aider à élaborer et mettre en oeuvre des politiques et programmes complets de sécurité alimentaire.

## VI. AUTRES QUESTIONS

### a) Organisation de la seizième session

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité discutera de la date de sa prochaine session. Conformément à son mandat, le Comité se réunit normalement deux fois par exercice biennal mais peut tenir une session supplémentaire si les aléas de la sécurité alimentaire le justifient. Comme prévu au Point II du Plan d'action sur la sécurité alimentaire mondiale, le Directeur général peut convoquer une session extraordinaire du Comité conformément à l'Article XXXIII-4 du Règlement général de l'Organisation afin de permettre aux gouvernements d'étudier les mesures spéciales qui pourraient être nécessaires pour parer une pénurie alimentaire aiguë et de vaste proportion. Les sessions ordinaires du Comité ont normalement lieu en mars/avril.

### b) Rapport au Conseil de la FAO

Le Comité présentera au Conseil de la FAO un rapport contenant ses recommandations. Il est d'usage que ce rapport soit communiqué au Conseil mondial de l'alimentation, conformément à l'Article VIII-3 du Règlement intérieur du Comité.